

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Arlequin Daycare Inc.	Numéro de permis 2002980	Date d'inspection Le 17 janvier 2024	
Nom de l'établissement Garderie Arlequin II Daycare		Numéro de téléphone (506) 857-8010	
Adresse 444 McLaughlin Drive Moncton NB E1A 4R4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Les éléments suivants ont aussi été observés :

- La routine quotidienne (1 heure à l'extérieur par période de 4 heures lorsque la majorité des enfants sont présents et si les conditions météorologiques le permettent). Au moment de l'inspection de surveillance, c'était en partie nuageux et la température était de -5 degré Celsius. Les enfants sont allés dehors.
- Les vérifications du casier judiciaire/vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié.
- Orientation des enfants; Une éducatrice encourage les enfants à mettre leurs habits de neige. Une autre éducatrice encourage un enfant d'essayer de mettre sa tuque. Une éducatrice dans une autre salle joue à un jeu avec un petit groupe d'enfant.
- Les lieux réservés au changement des couches.
- Au moment de l'inspection de surveillance, aucune boisson chaude était dans les lieux qu'occupent les enfants.

L'exploitante doit vérifier régulièrement les aires de circulation et les allées piétonnes pour déceler tout obstacle ou danger, y compris les accumulations d'eau, de glace et de neige. Des précipitations de neige fondante ont eu lieu hier en soirée. La mentore en assurance de la qualité remarque du sel à l'entrée de l'établissement. Une discussion a eu lieu sur ce sujet de l'importance de cet article du règlement. L'exploitante est allée ajouter du sel à certains endroits pendant l'inspection de surveillance.

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé le temps de la collation, les jeux libres, le lavage des mains, la préparation pour aller dehors et les jeux à l'extérieur.

original signé par  
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 janvier 2024

Date

original signé par  
Yvette Duguay

Le 17 janvier 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date